

ACIDUL

ASSOCIATION DU CORPS INTERMÉDIAIRE ET DES
DOCTORANT·E·S DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LE CORPS INTERMÉDIAIRE ET LES DOCTORANT·E·S À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

ASSISTANT·E DIPLÔMÉ·E - PREMIER ASSISTANT·E - MAÎTRE ASSISTANT·E
MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE - DOCTORANT·E FNS

Unil

UNIL | Université de Lausanne

ACIDUL vous souhaite la bienvenue au sein du corps intermédiaire de l'Université de Lausanne !

En signant votre contrat, vous intégrez le corps intermédiaire de l'Université de Lausanne (UNIL). Par la même occasion, vous devenez membre de l'Association du corps intermédiaire et des doctorant·e·s de l'Université de Lausanne (ACIDUL), qui fédère et représente le corps intermédiaire de l'UNIL et défend ses intérêts.

Sommaire :

Votre engagement à l'UNIL	2
Le cahier des charges	4
La structure de l'UNIL	6
ACIDUL	8
Les associations facultaires	11
Liens utiles	12
Lois, règlements et autres textes officiels	13

An English-language version of this brochure is available
online at www.unil.ch/acidul.

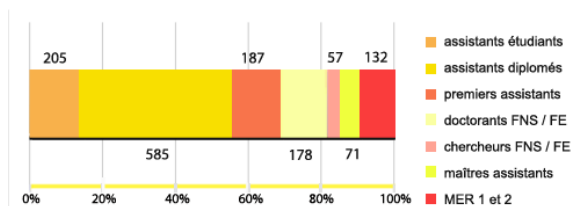
VOTRE ENGAGEMENT À L'UNIL

Les instances de représentation du corps intermédiaire ont toujours besoin de votre participation. Vous impliquer dans la vie universitaire, à tous les niveaux, vous permet de mieux vous situer dans l'institution, d'être mieux informé-e sur les subtilités du système, d'éviter des problèmes ou des tensions au sein de votre unité, et aussi... d'être conscient-e que nous sommes des centaines à être dans la même situation, à partager des activités et des objectifs similaires.

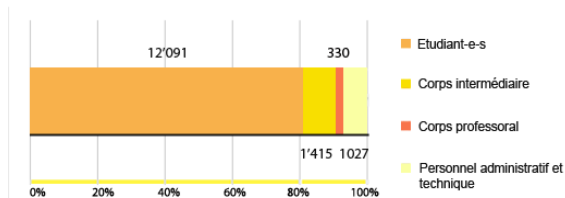
Le corps intermédiaire forme, avec le corps professoral, le corps enseignant de l'UNIL. Les étudiant-e-s et le personnel administratif et technique (PAT), qui inclut notamment certain-e-s chercheur-e-s, ainsi que certaines fonctions sans appartenance, telles que les suppléant-e-s, les chargé-e-s de cours et les privat-docents, viennent compléter la composition de la communauté académique.

Le corps intermédiaire compte un bon millier de collaboratrices et collaborateurs à l'UNIL. Il est composé des fonctions suivantes :

- assistant-e diplômé-e (environ deux tiers des effectifs),
- première assistant-e,
- maître assistant-e (MA) et
- maître d'enseignement et de recherche (MER).



Répartition des fonctions au sein du corps intermédiaire (données SRH UNIL octobre 2010)



Répartition des corps dans la communauté UNIL (données SRH UNIL octobre 2010) (sans CHUV) (sans stagiaires ni apprenti-e-s)

Les doctorant-e-s financé-e-s par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ou par d'autres fonds externes (FE) ne font pas officiellement partie du corps intermédiaire mais ont des intérêts très proches de ses membres. Elles et ils peuvent le plus souvent s'impliquer au sein de l'UNIL comme si elles et ils faisaient partie de ce corps.

Important !

Si vous avez commencé une thèse à l'UNIL, que vous soyez assistant-e diplômé-e ou doctorant-e sur fonds externe ou FNS, n'oubliez pas : vous devez vous immatriculer comme étudiant-e à l'UNIL auprès du service des immatriculations et inscriptions. Cette immatriculation doit avoir eu lieu au maximum 1 an après la date de début de votre engagement !

LE CORPS INTERMÉDIAIRE AU SEIN DE L'UNIL : DEUX RÔLES PRINCIPAUX

- Au niveau individuel, vous participez à la relève académique en effectuant vos propres recherches doctorales ou postdoctorales, en vous insérant dans des communautés de recherche, en acquérant des compétences d'enseignement et d'autres compétences spécifiques.
- Au niveau collectif, vous participez au bon fonctionnement de l'Université en accomplissant des tâches d'enseignement, de recherche et d'administration. Les pratiques varient beaucoup entre les facultés et les unités (instituts, sections, centres, départements, etc.) quant à l'importance relative et la composition de ces éléments.

Chaque fonction est définie par des conditions différentes en ce qui concerne la durée de l'engagement, les renouvellements de contrat, le type de charges effectuées (notamment le temps alloué à la recherche personnelle), la rémunération, les cotisations sociales, etc.

Pour une description complète de chaque fonction, de leurs conditions d'engagement et de leurs modalités de travail, reportez-vous au site web d'ACIDUL : www.unil.ch/acidul. Vous y trouverez notamment des liens vers les lois, règlements et directives vous concernant. ACIDUL vous renseigne également volontiers sur toutes ces questions et peut vous aider à faire valoir vos droits.

Vous pouvez également consulter le site du Service des ressources humaines : www.unil.ch/srh. (voir p. 14)

Les différentes fonctions académiques à l'UNIL et leur appartenance à un corps :

Corps étudiantin	Corps intermédiaire	Corps professoral	Personnel administratif et technique	N'appartient à aucun corps
<ul style="list-style-type: none"> • Assistant-e étudiant-e • Doctorant-e 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant-e diplômé-e • Première assistant-e • Première ass. FE • Maître-assistant-e (MA) • Maître d'enseignement et de recherche (MER) type II • MER type I • Doctorant-e FNS/FE 	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur-e assistant-e • Professeur-e assistant-e en PTC • Professeur-e ordinaire • Professeur-e associé-e 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboratrice ou collaborateur de recherche • Responsable de recherche (ancien-ne Chargé-e de recherche) • Responsable de secteur de recherche • Chercheur-e FNS junior-e • Chercheur-e FNS senior-e 	<ul style="list-style-type: none"> • Ass. dipl. suppléant-e • Prem. ass. suppléant-e • MA suppléant-e • MER II suppléant-e • MER I suppléant-e • Chargé-e de cours • Privat-docent • Prof. ass. suppléant-e • Prof. remplaçant-e avec indemnité • Prof remplaçant-e avec taux d'activité • Professeur-e invité-e avec taux d'activité • Professeur-e invité-e avec indemnité • Collaboratrice ou collaborateur scientifique externe

LE CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges constitue la base des rapports de travail entre chaque membre du corps intermédiaire et l'Université : « Chaque collaborateur de l'Université exerce ses fonctions personnellement selon son cahier des charges » (art. 47, Loi sur l'Université de Lausanne [LUL]). Etablir son cahier des charges en bonne intelligence avec son unité de rattachement est une manière sûre d'engager de bons rapports de travail. ACIDUL insiste donc sur la nécessité de considérer ce document avec toute l'attention qu'il mérite.

LE CAHIER DES CHARGES

- décrit les activités que vous effectuez à l'Université (les tâches d'enseignement, de recherche et d'administration doivent y être décrites en pourcentages, sans être ni trop vague, ni trop rigide) ;
- doit impérativement indiquer le temps de travail réservé à vos recherches personnelles (50% au minimum pour les assistant·e·s diplômé·e·s et les premier·e·s assistant·e·s) ;
- peut contenir des indications particulières, comme d'éventuelles heures de présence (réception des étudiant·e·s, surveillance d'expériences, gestion de ressources ouvertes au public, etc.), lorsque cela est nécessaire.

Le cahier des charges des MA et MER est proposé lors de la procédure d'engagement. Il doit pouvoir être discuté. Le cahier des charges est en plus utilisé lors des procédures de renouvellement de mandat des MER ou lors des promotions des MA (cf. directives de la Direction 1.5, 1.6 et 1.13).

BON À SAVOIR

- La signature du cahier des charges n'est pas une condition préalable à la signature du contrat de travail. Mais il est important de clarifier les attentes de vos supérieur·e·s et de le signer le plus rapidement possible si cela n'a pas été fait en même temps que la signature du contrat de travail.
- Le cahier des charges que vous signez doit correspondre à celui annoncé dans l'offre d'emploi ou lors de l'entretien d'embauche.
- Le cahier des charges doit refléter au mieux vos tâches. Faites actualiser votre cahier des charges, même en cours de contrat, pour qu'il reste une protection adéquate.

LE CAHIER DES CHARGES

Les assistant-e-s sont engagé-e-s par leur unité, et non pas directement par la directrice ou le directeur de thèse. Elles et ils dépendent donc également de l'unité pour la répartition de leurs tâches. Leur cahier des charges doit refléter cette situation. Chaque faculté doit en outre établir un modèle, qui peut vous être utile (Règlement sur les assistant-e-s). Réclamez-le !

Pour les doctorant-e-s FNS et FE au bénéfice d'une indemnité, un cahier des charges doit également être établi (art. 4, Directive de la Direction 1.31).

N'hésitez pas à nous contacter (acidul@unil.ch) et à consulter notre site web (www.unil.ch/acidul) pour plus de renseignements.

		NOM	PRENOM	GRADE UNIL	FACULTE	INSTITUT	PROFESSEUR	TAUX ACTIV.	DEBUT D'ACTIVITE
NR CRI									
1									
2									
3									
I. PARTICIPATION A L'ENSEIGNEMENT									
NR CRI									
1									
2									
3									
II. TRAVAUX DE RECHERCHE PERSONNELS									
NR CRI									
1									
2									
3									
III. TRAVAUX DE RECHERCHE PARTAGÉS									
NR CRI									
1									
2									
3									
IV. AUTRES ACTIVITÉS									
NR CRI									
1									
2									
3									
AUTRES DE PRE...									
NR CRI									
1									
2									
3									

Le cahier des charges type des assistant-e-s

LA STRUCTURE DE L'UNIL

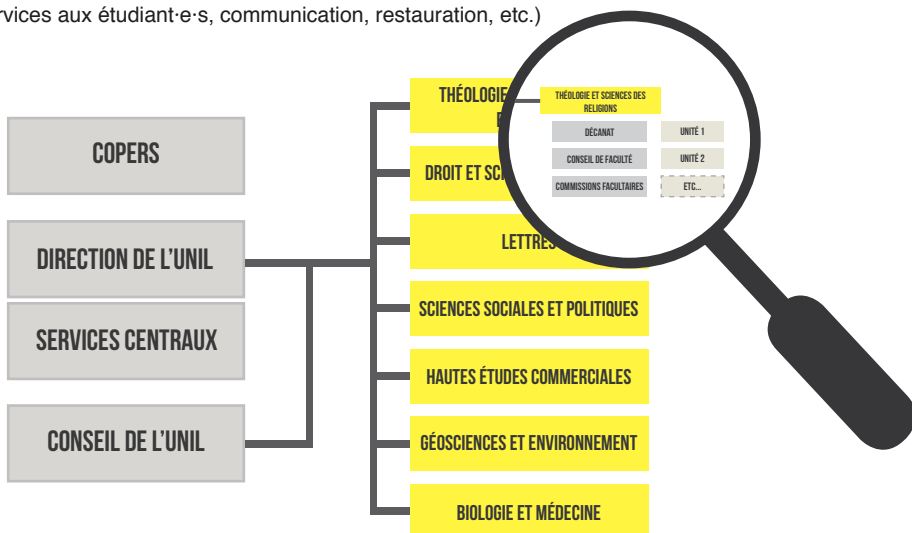
L'Université de Lausanne est un établissement de droit public jouissant d'une certaine autonomie vis-à-vis des autorités politiques dont elle dépend, soit le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) de l'Etat de Vaud. Les espaces décisionnels y sont multiples et impliquent à plusieurs niveaux la participation du corps intermédiaire.

Au niveau de l'Université, on trouve :

- le Conseil de l'Université, autorité représentative qui agit comme un organe législatif et consultatif (le corps intermédiaire y occupe 8 sièges sur 44, sur la base d'élections organisées dans les facultés),
- la Direction, autorité exécutive composée du Recteur, des vice-rectrices et vice-recteurs et de leurs équipes (la Direction, qui peut également édicter des directives, est secondée par divers services centraux, dont le Service des ressources humaines [SRH], le Service financier, etc.),
- la Commission du personnel (CoPers), indépendante de la Direction et prévue par la Loi sur le personnel (LPers), où le corps intermédiaire occupe 4 sièges sur 12,
- les commissions consultatives, dont s'est dotée la Direction pour s'assurer de la participation des différents corps et personnels aux décisions prises (le corps intermédiaire y est représenté par des délégué-e-s nommé-e-s lors de l'Assemblée générale ordinaire, annuelle, d'ACIDUL).

Le comité d'ACIDUL est en contact régulier avec la Direction et discute avec elle de sujets liés au corps intermédiaire au niveau de l'Université en général, comme des projets de règlement ou directives et leur contenu.

En général, l'activité des représentant-e-s du corps intermédiaire au niveau de l'Université concerne notamment les divers lois et règlements universitaires (définition des fonctions académiques, conditions de travail, finances, etc.) et la gestion de l'ensemble de l'Université (ressources humaines, intendance, services aux étudiant-e-s, communication, restauration, etc.)



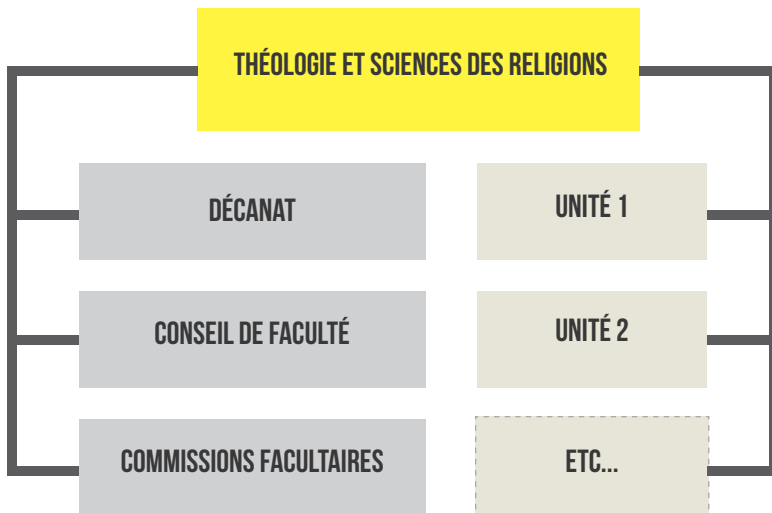
Au niveau de la Faculté se trouvent :

- le Conseil de Faculté, autorité législative (le corps intermédiaire y occupe 18% des sièges, sur la base d'élections),
- le Décanat, autorité exécutive composée de la Doyenne ou du Doyen et des vice-doyennes et vice-doyens, secondés par des secrétaires et adjoint-e-s, et
- les commissions facultaires, qui peuvent être permanentes, comme les commissions de planification académique, les commissions des examens ou les commissions pédagogiques, ou temporaires, comme les commissions de présentation pour la nomination des professeur-e-s, des MER et des MA.

L'activité des représentant-e-s du corps intermédiaire au niveau facultaire concerne la réglementation de la faculté (plans d'études, cahier des charges type des assistant-e-s, etc.) et sa politique académique (commissions de présentation, conseil de faculté, etc.).

Enfin, l'unité est l'endroit où vous travaillez. En fonction de leur taille, les unités sont dotées d'un conseil (représentatif ou universel), d'un comité et/ou de commissions, auxquelles le corps intermédiaire peut souvent participer. Renseignez-vous sur le fonctionnement de votre unité. L'unité est gérée et représentée par son responsable, président ou directeur.

Parallèlement à cette structure interne, plusieurs associations universitaires, indépendantes mais reconnues par la Direction, participent aux prises de décisions. Les associations d'étudiant-e-s, facultaires, sont de plus regroupées au sein de la Fédération des associations d'étudiant-e-s (FAE).



Le but principal de l'Association est de fédérer et de représenter les membres du corps intermédiaire et les doctorant-e-s de l'UNIL pour défendre leurs intérêts auprès des autorités universitaires et politiques.

Elle représente le corps intermédiaire et les doctorant-e-s auprès de la Direction de l'UNIL. Elle prend également en charge la gestion des représentations du corps intermédiaire dans les commissions par un système d'élection lors des Assemblées générales ordinaires (annuelles, après la rentrée de septembre).

ACIDUL veille encore à une meilleure circulation de l'information vers et entre les membres du corps intermédiaire et les doctorant-e-s de l'UNIL.

Enfin, elle répond à vos questions, vous assiste ou vous redirige vers les bonnes instances en cas de problème.

ACIDUL Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'Université de Lausanne

ACCUEIL | A PROPOS | DOCUMENTS | PERSONNES | F.A.Q. | FEED

CATÉGORIES

- > [Dossiers](#) (34)
- > [Communication](#) (1)
- > [Institution](#) (12)
- > [LUL](#) (5)
- > [MedUNIL](#) (3)
- > [Ressources humaines](#) (21)
- > [Assistant-e-s étudiant-e-s](#) (2)
- > [Cahier des charges des assistant-e-s](#) (6)
- > [Directive 1.31](#) (2)
- > [Engagement des assistant-e-s et chercheur-e-s](#) (4)
- > [Règlement sur les assistant-e-s](#) (2)
- > [Retraite des MER](#) (2)
- > [Retraites populaires](#) (1)
- > [Vie associative](#) (16)
- > [Assemblées générales](#) (6)
- > [Brochure ACIDUL](#) (3)
- > [Où nous trouver](#) (1)
- > [Soutien scolaire](#) (1)

ARCHIVES

- > [août 2011](#) (1)
- > [juillet 2011](#) (2)
- > [juin 2011](#) (1)
- > [mai 2011](#) (1)
- > [avril 2011](#) (1)
- > [mars 2011](#) (1)
- > [février 2011](#) (2)

« Cours d'appui payants Nouveau programme de soutien à la relève académique féminine »

Plan d'accès

Posté par Damien Michelet le 29 mars 2011, 4:49

Le bureau d'ACIDUL se trouve au sous-sol d'Amphipôle, salle 238. L'accès s'effectue par l'escalier sud-est.

ACIDUL n'a pas d'horaire de permanence. Merci de nous contacter par mail à l'adresse acidul@unil.ch pour prendre rendez-vous ou assister à une séance du comité.

Archivé sous [Où nous trouver](#)

| Permalink

« Cours d'appui payants Nouveau programme de soutien à la relève académique féminine »

REMARQUE

Ce site a été mis en ligne début 2010. Les articles datés de 2006 à 2009 ont été adaptés du contenu du site précédent et ne reflètent que partiellement l'activité d'ACIDUL durant cette période.

CONTACT

ACIDUL
Bureau 238
Bâtiment Amphipôle
Quartier UNIL-Sorge
1015 Lausanne
acidul@unil.ch

RECHERCHE

MOTS-CLEFS

ActionUni **AG**
assistant
[Bourdonnette brochure cahier des charges chargé de](#)

HISTORIQUE

Le 5 mai 2003, une pétition rassemblant plus de 400 signatures a été remise à la cheffe du DFJC. Cette pétition visait à améliorer les conditions de travail et d'engagement des assistant·e·s. Suite à cette première mobilisation, la mise sur pied d'une Assemblée générale constitutive le 17 juin 2003, puis l'acceptation de nos statuts par le Rectorat (nom de la Direction avant 2004) et la reconnaissance de notre association comme interlocutrice représentant le corps intermédiaire ont permis d'officialiser l'existence d'ACIDUL. ACIDUL défend depuis lors les intérêts du corps intermédiaire et des doctorant·e·s de l'Université de Lausanne auprès de la Direction et de l'Etat de Vaud.

ORGANISATION

ACIDUL regroupe l'ensemble du corps intermédiaire de l'UNIL, ainsi que l'ensemble des doctorant·e·s, quel que soit leur statut professionnel à l'UNIL.

ACIDUL est organisée de la manière suivante :

- L'**Assemblée générale** (AG) est l'organe suprême de l'association. Elle élit les membres du Comité ainsi que les délégué·e·s aux commissions consultatives de la Direction et mandate des groupes de travail pour s'occuper de problèmes particuliers.
- Le **Comité** est composé de 14 membres au maximum. Il représente l'Association auprès des autorités académiques et politiques, exécute les décisions de l'AG, répond aux interrogations des membres du corps intermédiaire, etc. Tous les membres d'ACIDUL peuvent se présenter au Comité.
- La ou le **Secrétaire général·e** gère les affaires courantes d'ACIDUL et l'administration de l'Association, représente ACIDUL auprès d'institutions extra-académiques sur mandat du Comité et répond au courrier électronique en première instance.
- Les **groupes de travail** s'occupent des dossiers nécessitant un travail plus fourni, délégué à eux par l'AG.

Toutes et tous les membres d'ACIDUL sont les bienvenu·e·s aux diverses réunions.

DOSSIERS RÉCENTS

ACIDUL traite de nombreux dossiers. Pour avoir un aperçu des activités de l'association, reportez-vous à son site web : www.unil.ch/acidul. Parmi les dossiers clos, deux sujets en particulier ont mobilisé les forces de l'Association :

- Lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2007, ACIDUL a réagi au fait que le nouveau calendrier académique entraînait une diminution du temps d'engagement des assistant-e-s à 59 mois au lieu de 60. Le 19 novembre 2007, la Direction a annoncé que le soixantième mois serait garanti aux assistant-e-s ayant satisfait aux exigences pour obtenir le cinquante-neuvième mois.
- Le 1er avril 2008, ACIDUL a remis une pétition à la Direction de l'UNIL, en opposition à l'introduction d'une nouvelle directive sur les doctorant-e-s financé-e-s par le FNS. La directive telle que proposée introduisait un nouveau statut dont les conditions étaient mal définies. L'opposition d'ACIDUL a permis d'améliorer substantiellement le contenu de cette directive.
- Du 20 novembre au 16 décembre 2009, ACIDUL a réalisé une enquête à l'attention des assistant-e-s et doctorant-e-s concernant les enjeux et les problèmes que pose la signature du cahier des charges. Les quelques 300 réponses récoltées ont permis ensuite d'améliorer l'information des assistant-e-s et doctorant-e-s quant à leur cahier des charges, par le biais de la présente brochure et des entretiens avec les décanats des différentes facultés.
- Le vendredi 17 septembre 2010, ACIDUL a organisé un forum sur la question des fonctions liées à l'enseignement et à la recherche, où le rapport regroupant l'ensemble de ces fonctions et leur conditions d'engagements respectives a été présenté.

S'IMPLIQUER DANS LA VIE UNIVERSITAIRE

Il est possible de s'impliquer dans l'organisation de l'Université elle-même. Cette implication peut se faire sur plusieurs niveaux : au sein de votre unité, au sein de votre faculté, ou encore au niveau de l'Université.

Votre implication peut aussi se faire dans le cadre des différentes associations, soit dans l'association des doctorant-e-s et/ou du corps intermédiaire de votre faculté, soit à ACIDUL au niveau de l'Université.

Pour un premier contact, venez assister à notre Assemblée générale ordinaire, qui a lieu annuellement au semestre d'automne.

LES ASSOCIATIONS FACULTAIRES

Dans la plupart des facultés de l'UNIL, le corps intermédiaire est regroupé en association. Les associations facultaires collaborent avec le décanat et le conseil de leur faculté, peuvent gérer la représentation du corps intermédiaire au conseil et dans les commissions facultaires. Elles ont de plus un rôle de soutien de leurs membres sur le plan scientifique (soutien pour la rédaction de la thèse et de la gestion d'une carrière académique, networking, etc.)

Liste des associations facultaires actuelles :

FTSR	ACITSR	Association du corps intermédiaire de la Faculté de Théologie et de Sciences des religions	xavier.gravend@unil.ch
FDSC	ACILex	Association du corps intermédiaire de la Faculté de Droit et des Sciences criminelles	Nathanael.Petermann@unil.ch
Lettres	ACIL	Association du corps intermédiaire de la Faculté des Lettres	www.unil.ch/acil acil@unil.ch
SSP	ACISSP	Association du corps intermédiaire de la Faculté des Sciences sociales et politiques	www.unil.ch/acissp acissp@unil.ch
HEC	PHDNet	Association des doctorant-e-s de la Faculté des Hautes Etudes Commerciales	www.hec.unil.ch/phdnet phdnet@unil.ch
FBM	ADAS	Association des doctorant-e-s et des assistant-e-s de la Faculté de Biologie et Médecine	adas@unil.ch www.unil.ch/adas
FGSE			Benjamin.Rudaz@unil.ch

LIENS UTILES

Service des ressources humaines (SRH)

www.unil.ch/srh.

Vous y trouverez notamment les formulaires et guides concernant le cahier des charges, des informations sur la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) et sur les congés maternité, les barèmes de salaire et les dates de versement de salaire, etc.

Service des immatriculations et inscriptions

www.unil.ch/immat

L'immatriculation en thèse des assistant-e-s diplômé-e-s avant la fin de leur première année de contrat est indispensable pour le renouvellement dudit contrat.

Service d'orientation et de conseil (SOC)

Pour l'orientation professionnelle : www.unil.ch/soc.

Service des affaires sociales et culturelles (SASC)

Pour trouver un logement, étudier à l'étranger, ou pour des demandes de financement :

www.unil.ch/sasc.

Centre de soutien à l'enseignement (CSE)

Pour l'évaluation des enseignements et pour suivre des stages de didactique ou obtenir d'autres aides à l'enseignement : www.unil.ch/cse.

Centre de langues (CdL)

Pour s'initier à une langue étrangère ou se perfectionner dans une langue autre que le français :

www.unil.ch/cdl.

Ecole de français langue étrangère (EFLE)

Pour les employé-e-s et étudiant-e-s de langue maternelle non francophone : www.unil.ch/efle.

Bureau de l'égalité des chances (BEC)

Pour promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes à l'Unil et notamment les carrières académiques des femmes : www.unil.ch/egalite.

DialogUnil

Réseau de dialogue, de médiation et d'entraide indépendant : www.unil.ch/dialog.

LOIS, RÈGLEMENTS ET AUTRES

L'ensemble des lois concernant l'emploi à l'UNIL est disponible sur le site du Service des ressources humaines : www.unil.ch/srh/page34120.html.

Vous y trouverez notamment :

- la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL),
- le Règlement d'application du 6 avril 2005 de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (RALUL) et
- le Règlement du 13 juin 2007 sur les assistant·e·s à l'Université de Lausanne.
- Vous trouverez encore plusieurs documents concernant le corps intermédiaire sur la page des directives internes de l'UNIL, au point 1 (ressources humaines) : www.unil.ch/interne/page41076.html#4.

La législation au niveau de l'Université donne un cadre formel qui définit les subdivisions de l'Université, les instances dirigeantes, les fonctions professionnelles à l'Université, les conditions générales d'immatriculation, etc.


Consultez également le règlement de votre faculté, disponible sur son site web. Un règlement de faculté définit l'organisation de la faculté, les attributions du décanat et du conseil de faculté, les commissions facultaires, ainsi que les grades et diplômes obtenables, les cursus d'études et les modalités des examens, etc. Dans certaines facultés, les aspects purement organisationnels et les aspects liés aux études font l'objet de règlements distincts.

Dès le 1er janvier 2012 entrera en vigueur le Règlement général des études, fixant les conditions d'études pour l'ensemble de l'Université.

Si vous êtes assistant·e, ne manquez pas la rencontre annuelle pour les nouvelles et nouveaux assistant·e·s, peu après la rentrée académique.

De nombreux partenaires s'y présentent.

Et surtout venez assister à la prochaine Assemblée générale d'ACIDUL !



**Des questions ?
Des problèmes ?
Des solutions ?
Envie de vous engager ?**

**acidul@unil.ch
www.unil.ch/acidul**

Les informations fournies dans cette brochure sont valables au 1er août 2011. Des modifications dans les règlements ne sont pas à exclure. Reportez-vous au site d'ACIDUL pour être tenu-e au courant de la situation actuelle. Cette brochure est mise à jour annuellement.

© 2011 ACIDUL
Conception graphique Roberto Di Capua